# SEANCE DU 18 JANVIER 2010

L' an deux mil dix, le dix huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PERE s'est réuni, à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT Maire.

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC/FRESNE
MM. DUPONT / GARNIER / DESPINEY / GAUCHE / SALIGOT / RAFFENEAU

Nombre de membres du CM en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération 10

Absent excusé : M. BEAUCLAIR

Date de la convocation : 7 JANVIER 2010

Secrétaire élu : M. GARNIER

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## TRAVERSEE DE SAINT PERE

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de mettre en place une étude pour l'aménagement des trottoirs et demande de définir les priorités et objectifs qui devront figurer dans le cahier des charges.

## SIGNALETIQUE

Dans le cadre de la mise en place d'une signalétique cohérente à l'échelle du Pays Avallonnais, une proposition de la Communauté de Commune de l'avallonnais concernant une signalétique directionnelle et une signalétique informative a été faite. Pour la signalétique informative il revient au conseil municipal d'accepter la proposition quant au type de mobilier, à la localisation du support et à l'estimation du coût global.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- Accepte la localisation et la réalisation d'un support informatif de type pupitre estimé hors subventions à 3 400.00 € HT
- demande à ce que la proposition de signalisation directionnelle soit vérifiée par un groupe de travail composé de Mme CARREZ ARMENGAUD, M. DESPINEY, M. GARNIER, M. SALIGOT et M. DUPONT

## ETUDE SUR LA GESTION ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS VITICOLES, VINICOLES ET AGRICOLES

Les effluents agricoles occasionnent un risque de pollution de la ressource en eau. Il est nécessaire de réaliser une étude afin de mieux connaître leur nature et le traitement nécessaire à mettre en place pour palier à cette pollution.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- pour la réalisation de cette étude et la demande des aides financières, accepte d'être porteur du projet et d'avoir la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes de Asquins, Tharoiseau et Vézelay sachant qu'aucune décision ne pourra être prise sans l'accord du comité de pilotage dont la commune fait partie

-décide de participer à hauteur de 40 % du coût de l'étude non aidé par les financeurs (soit 20 % du coût total) soit :

| | SAU | Surf.appellat . | Coût/SAU | Coût/Appell . | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Saint Père | 715 | 124,66 | 1292 | 1122 | 2414 |

- charge le Maire de faire le nécessaire.

## A.T.E.S.A.T.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que la précédente convention A.T.E.S.A.T. (Assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes) conclue avec date d'effet au 01/01/2007 était valable un an et reconductible deux fois. Elle arrive donc à échéance au 31 décembre 2009. Le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de convention avec la D.D.E.A. de l'Yonne. Considérant que la commune de Saint Père est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir, la mission pour un montant de **105.53 €** (révisable annuellement suivant index ingénierie).

Les domaines d'interventions pour lesquels la collectivité souhaite un conseil et un appui particulier en 2010 sont :

- le conseil en matière de sécurité routière avec les questions relatives à la prévention, le contrôle et les aménagements
- le conseil en matière d'accessibilité avec les questions relatives aux interventions sur la voirie et les espaces publics ainsi que sur le cadre bâti
- le conseil en matière de gestion du patrimoine de la voirie et d'ouvrage d'art.

**Après délibération, le Conseil Municipal**
- autorise le Maire à signer la convention A.T.E.S.A.T. et son annexe ci-jointe

## RESTAURATION DU TABLEAU « SAINT PIERRE »

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis de restauration du tableau « Remise des clefs à Saint Pierre » établi par Mme LEMOT restauratrice de tableaux à AUXERRE, d'un montant de 21728 € HT. C'est un beau tableau du XIXème d'après Guido Remi sur toile très fine complètement cuite et oxydée, rétractée et arrachée du châssis, ensemble très dégradé.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**
- étant donné l'importance de la somme à engager, décide de différer cette réalisation jugée non prioritaire
- charge le Maire d'aviser Mme LEMOT.

## PROPOSITION DE VENTE DE 2 DVD

Le Maire propose que soit vendu par l'intermédiaire de l'Association de Sauvegarde de l'église de Saint Père 2 DVD traitant de la richesse patrimoniale et historique du vézelien. Le conseil municipal émet un avis favorable.

## DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION « ENFANCE ET LOISIRS »

Le Maire donne connaissance d'un courrier du Président de l'Association « Enfance et Loisirs » sollicitant une subvention de 150 € pour aider au financement des activités éducatives organisées.Leurs objectifs sont :

- le soutien logistique aux enseignants des écoles de Vézelay
- l'aide physique et morale dans la mise en œuvre d'activités scolaires, pour en favoriser le bon déroulement
- le soutien à la mise en place d'activités extra-scolaires, éducatives ou de loisirs

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**
- signale que nous sommes déjà engagés pour les enfants de la commune avec d'autres prestataires et souhaite ne pas donner suite à la demande dans l'immédiat.
- charge le Maire d'en aviser le Président.

## DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

| Désignation des articles | | | |
|---|---|---|---|
| **Num** | **Libellé** | **Recettes** | **Dépenses** |
| 1641-00 | Emprunts en Francs | | 75.00 |
| 2112-102 | Terrains de voirie | | -75.00 |
| | **TOTAL** | | **0.00** |

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## ACHAT TRACTEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur de la commune n'est plus en état de fonctionnement. Le marché de l'occasion offrant des véhicules soit trop chers, soit trop vieux, il propose que soit acheté un tracteur neuf déclassé pouvant être conduit par des personne non titulaires du permis poids lourd. Il présente les devis reçus auprès de différents concessionnaires contactés ainsi que leurs offres de financement.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide d'acquérir un tracteur neuf d'un montant HT de 25 000.00 €
- accepte que soit souscrit un emprunt AGILOR
- charge le Maire d'inscrire la dépense au budget 2010
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## ACHAT CAMIONNETTE

Le maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés avec la camionnette TRAFIC Renault (pannes continuelles) et de la nécessité de la remplacer.
Il propose une camionnette de même marque et de même modèle vendue d'occasion par le garage GAUCHÉ à Saint Père. La dépense s'élève à 2 300.00 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide d'acquérir le véhicule d'occasion TRAFIC de marque RENAULT,
- prévoit la dépense au budget 2010, restes à réaliser 2009 article 21571 opération 000
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## FOURRIERE

Le Maire rappelle que dans le cadre de ses pouvoirs de police, il est de sa responsabilité de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats, y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière. Chaque commune doit donc disposer d'un lieu apte à la garde des chiens et chats trouvés ou en état de divagation.
Dans cette optique, le Syndicat mixte de la Fourrière animale du Centre Yonne propose ses services en échange d'une participation annuelle de 1.20 € par personne sur la base de la population municipale.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- Refuse l'adhésion au Syndicat mixte de la Fourrière animale du Centre Yonne.

## RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DES FONTAINES SALEES

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet de valorisation des Fontaines Salées. Il est dorénavant nécessaire de faire effectuer un relevé topographique de la zone à construire située sur une partie de la parcelle ZL 133 et sans doute de l'ensemble du site. Des devis ont été demandés à deux cabinets de géomètres pour la réalisation du travail :

- Jean Paul RAQUIN :
  Parcelle ZL : 1 435.00 € HT
  Ensemble du Site : 4 385.00 € HT
- Geomexpert :
  Parcelle ZL : 968.20 € HT
  Ensemble du Site : 2 925.20 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- retient la proposition de Géomexpert pour la parcelle ZL et remet à une date ultérieure la réalisation pour l'ensemble du site si cela devient nécessaire.
- charge le Maire de faire le nécessaire.

## TARIFS TERRAIN DE CAMPING

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif pour la présente année et les années à venir des redevances terrain de camping et location mobil homes et caravanes tant qu'une décision modificative n'interviendra pas.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- décide de fixer les tarifs de la façon suivante :
- PAR NUIT T.T.C.(TVA 5.5% incluse)

| | |
|---|---|
| **Emplacement** | **1.50 €** |
| **Véhicule (voiture)** | **1.50 €** |
| **Véhicule (moto)** | **1.00 €** |
| **Camping car** | **2.50 €** |
| **Campeur** | **2.00 €** |
| **Campeur – 7 ans** | **Gratuit** |
| **Campeur de 7 à 12 ans** | **1.00 €** |
| **Branchement électrique** | **2.20 €** |
| **Garage mort** | **3.00 €** |

- décide d'appliquer les tarifs ci-après pour la location des mobil homes et des caravanes :

| *PAR SEMAINE TTC (TVA 5.5 % incluse)* | *MOBIL HOME 4 places* | *MOBIL HOME 2 places* | *CARAVANE 4 places* |
|---|---|---|---|
| *JUIN/SEPTEMBRE* | *130.00 €* | *100.00 €* | *100.00 €* |
| *JUILLET/AOUT* | *165.00 €* | *125.00 €* | *125.00 €* |
| *HORS SAISON* | *115.00 E* | *85.00 €* | *85.00 €* |
| *WEEK END* | *65.00 €* | *50.00 €* | *50.00 €* |
| *NUIT SUPPLEMENT.* | *17.00 €* | *17.00 €* | *17.00 €* |
| *UNE NUIT* | *25.00 €* | *25.00 €* | *25.00 €* |

- ces tarifs seront applicables dès l'ouverture du terrain de camping pour toute la durée de la saison
- charge le Maire de les publier à l'entrée du camping.

## TARIFS SITE ARCHEOLOGIQUE ET MUSEE

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- décide de fixer pour la présente année et les années à venir, les tarifs ci-après pour le Site Archéologique des Fontaines Salées et le Musée (billet jumelé) tant qu'une décision modificative n'interviendra pas :

| | |
|---|---|
| * adultes | 4.00 € |
| * enfants de 6 à 12 ans… | 1.60 € |
| * groupes + 15 personnes | 3.40 € |

- charge le Maire de faire le nécessaire.

## DEMANDE ACHAT PARTIE RUELLE DU BATTOIR

Madame Françoise LEYNIAC sœur de Madame BRIVOT a quitté la salle.

Le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de Madame Annie BRIVOT souhaitant acquérir une partie de la ruelle du Battoir.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

- ne souhaite pas donner suite à cette demande ceci afin de ne pas créer de précédent.
- charge le Maire d'en aviser l'intéressée.

## ASSURANCE FUITE D'EAU

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Véolia Eau et proposant de souscrire à une offre optionnelle d'Assurance fuite après compteur pour une cotisation annuelle de 10.20 € TTC par compteur.

**Après délibération, le Conseil Municipal**

- Accepte de souscrire à l'Assurance Fuite proposée par Véolia pour le camping municipal et la commune de Saint Père.

**AFFAIRES DIVERSES :**

**Conservatoire de musique :** dans le cadre de la demande de la ville d'Avallon souhaitant que chaque commune ou communauté de communes prenne à sa charge la différence moyenne entre tarif et coût en fonction du nombre d'élèves que les familles envoient au Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre, le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment s'engager compte tenu du coût demandé.

**Demande de subventions** : le conseil municipal demande de ne pas donner suite aux demandes de subventions de ADAVIRS et Les Amis de Vézelay et sa Région.

Le Maire donne connaissance du courrier concernant le rallye 4L Trophy.

La séance est levée à 23h00